

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 5686

présenté par  
Mme Motin

-----

**ARTICLE 19**

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« superficiels et souterrains, des zones humides et des »

les mots :

« qu’ils soient superficiels ou souterrains, dont font partie les zones humides et les ».

II. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« , les zones humides et les écosystèmes marins ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à rappeler explicitement que les zones humides et les écosystèmes marins sont des parties du grand ensemble des écosystèmes aquatiques.